

Séance du : 12 novembre 2018

n° 45/2018

L'an deux mille dix-huit, le douze novembre à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 29 octobre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Sophie ADROIT, Nicole DURY, Marie-Claire GAROFALO, Marie-Françoise GAUBERT, Nathalie NACCACHE, Catherine PUIG, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Philippe GREFFIER, Gilbert HEBRARD, Robert LIGNERES, Alain MERCIER, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Alain ROUQUAYROL, Marc SIE, Etienne THIBAUT.

Avaient donné pouvoir :

M.BROUSSE à JP.FLUMIAN, C.CABROL à B.MERLIN.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 32

Délégués suppléants :

Mrs Roger DUFOUR, Jean-Pierre FLUMIAN, Jean-Claude LANDET, Robert MASSICOT, Benoit MERLIN.

Excusés :

Mmes Nelly CALMET, Francette ROS-NONO.

Mrs Jean-Claude de BORTOLI, Pierre IZARD, Jean-Pierre QUAGLIERI.

Objet : Programme Culture du PETR et son plan de financement pour 2019

Vu la délibération 14/2014 du 8 juillet 2014 actant à l'unanimité la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et le portage juridique du GAL des Terroirs du Lauragais par cette nouvelle instance ;

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, actant de fait le portage juridique du GAL par le PETR et entré en vigueur au 1er janvier 2015,

Vu la délibération du Conseil régional N° 15/07/11.13UE du 09/07/2015 portant décision de sélection du GAL des Terroirs du Lauragais ;

Monsieur Georges MERIC, rappelle à l'assemblée ce qui a été acté dans la stratégie locale de développement du PETR du Pays Lauragais, concernant le volet Culturel qui sera accompagné par le GAL des Terroirs du Lauragais et son programme LEADER.

Le développement de la destination « Lauragais Tourisme » passe notamment par le renforcement de l'attractivité culturelle du territoire. Une politique de médiation culturelle ambitieuse va permettre une modernisation de l'offre et des supports de visite grâce aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

La mise en réseau des acteurs de la culture et du patrimoine, notamment institutionnels (musées, médiathèques, « Grands sites Occitanie » et sites pôles « Pays Cathare »), mais également associatifs et privés, aura pour but de construire et de diffuser une offre concertée et diversifiée à l'échelle du territoire.

Parallèlement, l'engagement dans une candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire » va permettre de singulariser le Lauragais, de mettre en valeur et de révéler à ses habitants un riche patrimoine architectural et paysager peu ou mal connu. La construction de cette candidature offrira ainsi le cadre structurant pour développer un véritable projet culturel concerté à l'échelle du territoire, à destination des habitants, de la communauté éducative et des touristes.

En 2019 le plan d'action culture du PETR du Pays Lauragais portera en particulier sur la mise en œuvre, la coordination et le suivi des projets suivants :

- Elaboration, restitution et validation du projet culturel de territoire via la Formation-Développement et la concertation locale
- Mise en œuvre du projet culturel de territoire en mobilisant les outils, les moyens humains et les financements disponibles :
 - Animation du réseau des acteurs culturels
 - Contractualisation avec la DRAC
 - Plateforme web « Culture Pays Lauragais » et opérations de communication culturelle
 - Actualisation et suivi des Appels A Projet « Lauragais dans les arts » et « Itinérances, frontières, coopérations »
 - Candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire »

Il présente ensuite le plan de financement prévisionnel de ces opérations.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

Budget prévisionnel du programme d'actions Culture du P.E.T.R. pour 2019			
Dépenses	TTC	Recettes	
Ingénierie culturelle	28 000 €		
Mise en œuvre et suivi du projet culturel		Autofinancement P.E.T.R.	39 671 €
		Ingénierie et actions	
Animation plateforme + communication	6 500 €		
Frais de structure : 15% du total des salaires	5 175 €	LEADER 48%	44 004 €
Soutien aux projets "Lauragais dans les arts"	48 000 €	Autofinancement partenaires	8 000 €
Opérations de communication : lancement site web, concertation-restitution FD, ...	4 000 €		
Total dépenses	91 675 €	Total recettes	91 675 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- 1°) – **APPROUVE** le plan d'actions prévisionnelles 2019 présenté par la Commission Culture
- 2°) – **APPROUVE** le plan de financement de ce programme d'actions
- 3°) – **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute formalité et à signer tout document utile à cette affaire.
- 4°) – **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute demande de subventions afférentes à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 12 novembre 2018

Le Président,

Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr